



## UN AN APRÈS CHIDO À MAYOTTE : QUEL BILAN POUR UN “PLUS JAMAIS ÇA” ?

Décembre 2025

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>I - Chido : urgence aggravée et fabrication des vulnérabilités</b>	<b>2</b>
A. Les impacts directs de Chido : une catastrophe globale et durable	2
1) Impact psychologique au long court : le stress post-traumatique suite au cyclone	2
2) Impacts sociaux : emploi, école... Des difficultés encore présentes un an après	4
3) Des secteurs essentiels en difficulté : le cas de l'agriculture	5
4) Les impacts sur la biodiversité	7
B. De profondes problématiques structurelles à nouveau illustrées à l'occasion de Chido	10
1) La question du logement	10
2) L'accès à l'eau potable	11
3) Des infrastructures électriques inadaptées	11
4) Des services publics sous-dimensionnés et déjà exsangues	11
<b>II - Tirer les leçons de Chido : qui, comment, pourquoi ?</b>	<b>13</b>
A. Les différentes mesures adoptées pour reconstruire Mayotte	13
1) Des mesures gouvernementales insuffisantes en pratique	13
2) Actions de la société civile : une mobilisation pour pallier les manquements des autorités	17
B. Vers un « Plus jamais Chido »	20
1) Environnement	20
2) Logement adapté	22
3) Accès à l'eau	22
4) Accès aux droits sociaux : éducation, santé...	23
5) Combattre une problématique transversale : la lutte contre l'immigration plutôt que la garantie d'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux	24
6) La nécessité d'une reconstruction adaptée et inclusive	25

### Introduction

Il y a un an, le samedi 14 décembre, le cyclone tropical Chido ravageait l'archipel français de Mayotte, avec des rafales dépassant les 200 km/h. Les dégâts considérables qu'il a causés ont placé les Mahorais·es et le reste de la France sous le choc. Habitations détruites, écosystèmes dévastés, infrastructures vitales - comme le réseau

d'eau potable, les écoles ou les hôpitaux - fortement endommagées, mais aussi centaines de blessés et dizaines de morts... Au lendemain du passage du cyclone, qui engendrera d'autres dommages au Mozambique, au Malawi, ou à l'Île Maurice, les informations s'accumulent sans qu'un bilan clair et consensuel n'émerge, et les critiques s'enflamme autour de l'insuffisance des aides d'urgence et de l'impréparation qui a évidemment aggravé la vulnérabilité de l'archipel.

En effet, malgré la vulnérabilité climatique de Mayotte largement connue, il apparaît que la prévention et la mise à l'abri de la population ont été négligées, dans ce département qui est pourtant le plus jeune et le plus pauvre de France. L'inadaptation totale de l'archipel face à la montée des menaces liées au changement climatique, dont le cyclone Chido n'est qu'un exemple, comme face à la fourniture de base de services essentiels comme l'eau, ont été tristement révélées par les conséquences du cyclone.

Comme souvent, les conséquences de la crise environnementale touchent plus durement les personnes les plus vulnérables. **Dans les faits, un an après Chido, quel bilan tirer des conséquences de cet événement climatique extrême ?** Ce numéro d'IMPACTS se propose de synthétiser les publications documentant les dommages directs du cyclone (I.A) et les problématiques structurelles qu'il a révélé et aggravé (I.B). Il s'intéressera également aux politiques publiques déployées ces douze derniers mois et à leurs insuffisances (II.A), ainsi qu'aux recommandations mises en avant par différents acteurs **pour qu'un nouveau Chido n'ait plus jamais les mêmes conséquences** (II.B). Ce numéro s'est notamment basé sur une analyse de textes réglementaires, de rapports produits par la société civile ou des institutions, d'articles de presse, ainsi que sur un entretien réalisé le 30 mai 2025 avec l'association Mayotte Nature Environnement, spécialisée dans la protection de l'environnement.

## **I - Chido : urgence aggravée et fabrication des vulnérabilités**

Les impacts du cyclone Chido sont durables : ils sont encore largement visibles aujourd'hui, un an après. Ces conséquences s'inscrivent d'autant plus dans la durée qu'elles ont été renforcées par les vulnérabilités et difficultés structurelles de ce territoire dit ultra-marin.

### **A. Les impacts directs de Chido : une catastrophe globale et durable**

Au-delà des décès, des blessé·es et des destructions immédiates, le cyclone Chido a des impacts de long terme pour les Mahorais·es. Les conséquences de Chido sont toujours visibles et certaines ne sont pas encore complètement mesurées.

- 1) Impact psychologique au long court : le stress post-traumatique suite au cyclone

Les catastrophes naturelles, renforcées par le changement climatique, ont un impact psychologique profond sur de nombreuses personnes. Cela prend notamment la forme de stress post-traumatique. Selon la psychologue Rogenette Georges, le stress post-traumatique peut se traduire par des images envahissantes, des flash-backs

en lien avec les traumatismes, des comportements d'évitement, un état d'hypervigilance ou encore des ruminations, de l'insomnie, des troubles de l'humeur avec des épisodes dépressifs...<sup>1</sup>

La santé mentale des habitant·es de Mayotte avant le cyclone était déjà dans un état critique. Selon une enquête de l'INSEE de 2020, 59 % des habitant·es de Mayotte âgé·es de 14 ans et plus se sentaient « souvent ou parfois » en insécurité (contre 19 % dans l'Hexagone), que ce soit à domicile (48 %) ou dans leur village ou quartier (52 %)<sup>2</sup>. A la suite du passage du cyclone Chido, la santé mentale de nombreux·ses habitant·es s'est d'autant plus dégradée. Selon une étude des chercheur·euses Elie Letourneur, Ada Pouye, Inès Granier et Malika Mansouri, **la moitié de la population souffre d'un traumatisme psychologique suite au cyclone** et 11 % de la population (soit 35 000 à 40 000 personnes) seraient touchées par un stress post-traumatique<sup>3</sup>.

Les traumatismes touchent beaucoup plus fortement les personnes précaires, notamment les personnes en situation irrégulière qui sont nombreuses à vivre dans les « bangas », les bidonvilles qui ont été en grande partie détruits par le cyclone. 36 % des personnes de nationalité française présentent un diagnostic de stress post-traumatique, contre 71% des personnes étrangères en situation irrégulière et 65% des personnes en situation régulière<sup>4</sup>.

Au niveau des traumatismes sévères, les personnes qui en souffrent le plus sont les personnes régularisées : « *le cyclone vient prendre le peu qu'on a réussi à obtenir* »<sup>5</sup>.

Les impacts traumatisques sont aussi différenciés selon les genres. Suite au passage de Chido, 35 % des femmes sont en situation de psycho-trauma, contre 69 % des hommes. Souvent, les femmes sont les premières victimes - y compris psychologiques - des catastrophes naturelles du fait des inégalités structurelles. Dans le cas de Chido, les hommes sont tout de même très concernés car la sécurité du logement et les travaux de reconstruction reposent traditionnellement sur eux, ce qui peut être source de stress dans un environnement où beaucoup est à reconstruire<sup>6</sup>.

Pour expliquer ce stress post-traumatique, la psychologue Sandra Fougeras met l'accent sur la « **vulnérabilité accentuée** » de la population, suite aux décès, aux blessé·es et aux départs de certains habitant·es vers La Réunion ou l'Hexagone. Cela a pu « **amplifier les sentiments d'impuissance et d'abandon, sentiments caractéristiques du vécu traumatisque** »<sup>7</sup>. Le cyclone a donc contribué à **détériorer le lien social**. Elle rappelle que le cyclone a aussi réveillé des traumatismes individuels.

<sup>1</sup> Duclos, Alexis. « Hypervigilance, sentiment d'abandon... : les conséquences psychologiques de Chido sur la population mahoraise », *Mayotte la 1ère*, 4 juin 2025.

<https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/les-consequences-psychologiques-du-cyclone-chido-sur-la-population-mahoraise-etudiee-s-1592643.html>

<sup>2</sup> Hangard, Mathilde. « Mayotte. Le stress post-traumatique, l'autre ravage après Chido », *Afrique XXI*, 11 avril 2025. <https://afriquexxi.info/Mayotte-Le-stress-post-traumatique-l-autre-ravage-apres-Chido>

<sup>3</sup> Morisseau, Lisa. « Après Chido, "la moitié de la population présente des signes évocateurs du psycho trauma" », *Mayotte Hebdo*, 2 mai 2025.

<https://www.mayottehebdo.com/actualite/sante/sante-mentale/apres-chido-la-moitie-de-la-population-presente-des-signes-evocateurs-du-psycho-trauma/>

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Duclos, Alexis. « Hypervigilance, sentiment d'abandon... : les conséquences psychologiques de Chido sur la population mahoraise », *Mayotte la 1ère*, 4 juin 2025.

<https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/les-consequences-psychologiques-du-cyclone-chido-sur-la-population-mahoraise-etudiee-s-1592643.html>

La population se trouve dans un « état de survie immédiate » étant donné que l'enjeu était en priorité de répondre à des besoins primaires (accès à l'eau, à la nourriture, à un revenu décent, reconstruire les logements<sup>8</sup>), ajouté à un « état d'hypervigilance » face à la peur d'un nouveau cyclone, des pillages, des violences et de l'abandon de l'Etat.

De plus, la tempête révèle les difficultés des centres médico-psychologiques de Mayotte qui sont désormais saturés alors que les services manquent cruellement de moyens. Et surtout, les solutions proposées sont bien souvent basées sur une vision occidentale de la psychologie, qui du fait de biais culturel peut être bien éloignée de la réalité du terrain, créant un grand décalage avec les besoins des personnes dans cet archipel multiculturel où la priorité est d'accéder aux services de base : l'eau, la nourriture, l'école...<sup>9</sup>.

Pour la psychologue Nazili Joma, il y a toujours un réel besoin de libérer la parole et de continuer de parler du cyclone et de ce qui a été vécu dans les quartiers, les associations et les villages afin de soigner peu à peu les traumas<sup>10</sup>.

## 2) Impacts sociaux : emploi, école... Des difficultés encore présentes un an après

L'accès aux services de base reste difficile, même un an après le cyclone : certaines infrastructures n'ont pas encore été reconstruites. Cela a des impacts sociaux importants, aggravés par une situation économique très fragile. De nombreux secteurs d'activités sont au ralenti<sup>11</sup>. Des personnes ont perdu leur emploi ou n'ont pu reprendre à plein temps, suite aux destructions et à la perte des outils de travail<sup>12</sup>.

Cela a été d'autant plus compliqué pour les personnes travaillant dans des lieux non assurés (ex : magasins en tôle)<sup>13</sup> ou de façon informelle qui ne bénéficient pas des aides de l'Etat<sup>14</sup> et ne peuvent compter que sur l'aide d'associations et ONG. De nombreuses personnes sont donc en grande difficulté économique. Or, depuis le cyclone, les prix ont augmenté<sup>15</sup>. C'est le cas par exemple de l'alimentation, pour laquelle cette augmentation de 4,4% en 2025 (contre 1,4% dans l'hexagone) intervient dans un contexte où les prix des produits alimentaires sont déjà 30 % plus élevés à

<sup>8</sup> Hangard, Mathilde. « Mayotte. Le stress post-traumatique, l'autre ravage après Chido », *Afrique XXI*, 11 avril 2025. <https://afriquexxi.info/Mayotte-Le-stress-post-traumatique-l-autre-ravage-apres-Chido>

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Duclos, Alexis. « Hypervigilance, sentiment d'abandon... : les conséquences psychologiques de Chido sur la population mahoraise », *Mayotte la 1ère*, 4 juin 2025. <https://lalere.franceinfo.fr/mayotte/les-consequences-psychologiques-du-cyclone-chido-sur-la-population-mahoraise-etudiee-s-1592643.html>

<sup>11</sup> Pukrop, Adrien. « Cyclone Chido : une crise économique silencieuse à Mayotte », *Toponymy*, 28 mai 2025. <https://www.toponymy.fr/actualites/nos-engagements/mayotte-cyclone-chido-alerte-economique/>

<sup>12</sup> Doux, Jérémie. « Un an après le cyclone "Chido", Mayotte peine à se reconstruire », *Le Devoir*, 8 décembre 2025. <https://www.ledevoir.com/monde/939903/an-apres-cyclone-chido-mayotte-peine-reconstruire?>

<sup>13</sup> Briot, Clarisse. « Mayotte : après Chido, le quotidien difficile des plus précaires », *Secours Catholique*, 15 octobre 2025. <https://www.secours-catholique.org/m-informer/grands-formats/mayotte-apres-chido-le-quotidien-difficile-des-plus-precaires>

<sup>14</sup> Legoupil, Nathalie. « Prolongation des droits des demandeurs d'asile résidant à Mayotte », *Centre inffo*, 7 avril 2025. <https://www.centre-inffo.fr/site-regions-formation/actualites-regions/prolongation-des-droits-des-demandeurs-demploi-resident-a-mayotte>

<sup>15</sup> Jonzo, Anne. « En juin 2025 à Mayotte, les prix à la consommation augmentent de 1,1 % sur un mois comme sur un an », *Insee Flash Mayotte*, n°195, 25 juillet 2025. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8613393>

Mayotte par rapport à la métropole, alors que 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté<sup>16</sup>.

La question de l'école est également très présente. En effet, malgré une communication gouvernementale autour d'une rentrée scolaire post-Chido en janvier, l'état de nombreux établissements scolaires n'a pas permis à de nombreux enfants de reprendre le chemin de l'école, ou alors dans des conditions très dégradées. Suite à Chido et encore aujourd'hui, des établissements n'étant toujours pas reconstruits, des écoles déjà surchargées n'ont d'autre choix que de pratiquer des rotations afin d'accueillir les élèves<sup>17</sup> en nombre adapté à la taille du bâtiment et aux équipements. Les rotations peuvent être double, voire triple : un groupe le matin, un autre le midi et un autre l'après-midi. Les temps d'école sont donc relativement faibles<sup>18</sup>, certains enfants n'ayant classe que deux heures par jour<sup>19</sup>. De nombreux·ses jeunes sont déscolarisé·es. Si cela est un phénomène déjà présent avant le cyclone, cette situation perdure voire s'aggrave du fait des conditions d'accueil des jeunes dans les établissements.

### **FOCUS - Enfants et adolescent·es à Mayotte : les premier·es impacté·es**

La perte de repère suite aux destructions - notamment des habitations et des écoles - bien qu'elle frappe tout le monde, concerne tout particulièrement les enfants<sup>20</sup>.

La santé infantile est également préoccupante. Les enfants sont les premiers touchés par les maladies hydriques qui sont en recrudescence<sup>21</sup> suite au cyclone. Les questions de malnutrition<sup>22</sup> et de sous-nutrition sont toujours présentes. Elles sont renforcées par le fait que - contrairement à l'Hexagone - la majorité des écoles ne dispose pas de cantine et ne propose pas de repas complets. Human Rights Watch précise : « *Les élèves reçoivent seulement une collation, telle qu'un yaourt, un petit pain et un fruit. Pour nombre d'entre eux, c'est souvent l'unique repas de la journée. Quant aux enfants dont les familles ne peuvent pas payer, ils ne mangent tout simplement pas.* » Dans un contexte post-cyclone où la précarité alimentaire est forte, la sous-nutrition des enfants est une réalité majeure sur l'île.

<sup>16</sup> Hafidou, Nadine, Alain Le Corre et Éric Leung. « Avis - Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte », CESE, 16 avril 2025. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025\\_09\\_programmation\\_Mayotte.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_09_programmation_Mayotte.pdf)

<sup>17</sup> « Mayotte post Chido : l'école au milieu du chaos », UNSA Éducation, 13 octobre 2025. <https://www.unsa-education.com/article/-/mayotte-post-chido/>

<sup>18</sup> AFP. « A Mayotte, une rentrée des classes en chantier », France 24, 25 août 2025. <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20250825-a-mayotte-une-rentre%C3%A9e-des-classes-en-chantier>

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Hangard, Mathilde. « Mayotte. Le stress post-traumatique, l'autre ravage après Chido », Afrique XXI, 11 avril 2025. <https://afriquexxi.info/Mayotte-Le-stress-post-traumatique-l-autre-ravage-apres-Chido>

<sup>21</sup> « Surveillance sanitaire à Mayotte. Bulletin du 1er août 2025 », Santé Publique France, 1 août 2025. [https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/documents/bulletin-regional/2025/surveillance-sanitaire-a-mayotte.\\_bulletin-du-1er-aout-2025](https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/documents/bulletin-regional/2025/surveillance-sanitaire-a-mayotte._bulletin-du-1er-aout-2025)

<sup>22</sup> « Mayotte post Chido : l'école au milieu du chaos », UNSA Éducation, 13 octobre 2025. <https://www.unsa-education.com/article/-/mayotte-post-chido/>

Les impacts sociaux, notamment la précarité, sont multipliés pour les plus jeunes. Selon Human Rights Watch<sup>23</sup>, avant le cyclone, en 2023, huit enfants sur dix vivaient sous le seuil de pauvreté à Mayotte. Malgré l'absence de données exactes sur la situation à ce jour - absence problématique car sans information sur la réalité de terrain il est difficile de prendre les mesures adéquates -, la pauvreté semble avoir augmenté post-cyclone.

### 3) Des secteurs essentiels en difficulté : le cas de l'agriculture

Mayotte produit environ un tiers de sa consommation alimentaire et près de 80% des agriculteur·rices sont des micro-exploitant·es.

Du côté de l'agriculture formelle, les pertes ont été très importantes. Selon Ange Dusom, président pour les « Outre-mer » des Jeunes Agriculteurs et exploitant à Mayotte, l'agriculture de l'île a reculé de quinze ans. En effet, les exploitations modernes ont été fortement touchées par le cyclone<sup>24</sup>, que ce soit directement, ou du fait des coupures d'électricité ou encore des inondations<sup>25</sup>. Côté élevage, quasiment tout le cheptel de volailles de chair, une partie des poules pondeuses et les bâtiments d'élevage ont été détruits. 50 % de l'élevage bovin a été perdu. En ce qui concerne les productions traditionnelles de manioc et de bananes et le reste des arbres fruitiers<sup>26</sup>, ce sont également 50 % de pertes qui ont été recensées. Selon Ali Ambody, président du syndicat des éleveurs de Mayotte, « *70% des serres sont tombées par terre à Mayotte* »<sup>27</sup>. D'après Manuel Valls, alors ministre des Outre-mer, « *les pertes des agriculteurs mahorais ont été évaluées à 240 millions d'euros* »<sup>28</sup>. La perte des exploitations est aussi la perte d'un héritage familial, d'une histoire<sup>29</sup>.

Une grande part de l'agriculture reste informelle : il s'agit d'une production de subsistance. C'est une agriculture vivrière non mécanisée, qui dépend de la main d'œuvre dite immigrée pour fonctionner, et qui donne accès à l'alimentation pour une grande partie de la population en situation de précarité<sup>30</sup>. Pour l'agriculture informelle,

<sup>23</sup> « Une exception néfaste. Les manquements persistants de la France au droit à l'éducation à Mayotte », *Human Rights Watch*, 18 novembre 2025.

<https://www.hrw.org/fr/report/2025/11/18/une-exception-nefaste/les-manquements-persistants-de-la-france-au-droit-a>

<sup>24</sup> Talpin, Jérôme. « À Mayotte, le passage du cyclone Chido a “fait reculer de quinze ans” l'agriculture et met en péril la sécurité alimentaire », *Le Monde*, 10 février 2025.

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/02/10/a-mayotte-le-passage-du-cyclone-chido-a-fait-reculer-de-quinze-ans-l-agriculture-et-met-en-peril-la-securite-alimentaire\\_6540236\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/02/10/a-mayotte-le-passage-du-cyclone-chido-a-fait-reculer-de-quinze-ans-l-agriculture-et-met-en-peril-la-securite-alimentaire_6540236_3244.html)

<sup>25</sup> Molinario, Marie. « Mayotte : après Chido, “c'est toute l'agriculture mahoraise qui est à terre” », *Le Bimsa*, 19 février 2025. <https://lebimsa.fr/agriculture/mayotte-cyclone-chido-toute-agriculture-mahoraise-a-terre-catastrophe-naturelle/>

<sup>26</sup> « Cyclone Chido à Mayotte : les Chambres d'agriculture solidaires de la population et des agriculteurs mahorais », *Chambres d'agriculture France*, 04 avril 2025.

<https://chambres-agriculture.fr/actualites/actualite/cyclone-chido-a-mayotte#:~:text=La%20quasitotalit%C3%A9%20du%20cheptel%20de,arbres%20fruitiers%20sont%20arrach%C3%A9s%20ou>

<sup>27</sup> Doux, Jérémie. « “Toutes les exploitations de l'île sont rasées” : un mois après le cyclone Chido à Mayotte, les agriculteurs essayent de se relever », *Vert le média*, 29 janvier 2025.

<https://vert.eco/articles/toutes-les-exploitations-de-lile-sont-rasees-a-mayotte-le-cyclone-chido-a-ravage-les-terres-agricoles>

<sup>28</sup> Soidiki, Djamilat, Abdou Hamza, Taslimah, Maoulida, Jaïdi et Duclos, Alexis. « La végétation et l'agriculture mahoraises peinent toujours à se remettre du cyclone Chido », *Mayotte la 1ère*, 2 septembre 2025.

<https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/la-vegetation-et-l-agriculture-mahoraises-peinent-toujours-a-se-remettre-du-cyclone-chid-o-1618982.html>

<sup>29</sup> Doux, Jérémie. « “Toutes les exploitations de l'île sont rasées” : un mois après le cyclone Chido à Mayotte, les agriculteurs essayent de se relever », *Vert le média*, 29 janvier 2025.

<https://vert.eco/articles/toutes-les-exploitations-de-lile-sont-rasees-a-mayotte-le-cyclone-chido-a-ravage-les-terres-agricoles>

<sup>30</sup> Bianchini, Victor et Antoine Hochet. « Mayotte : un modèle agricole informel et résilient », *The Conversation*, 9 janvier 2025. <https://theconversation.com/mayotte-un-modele-agricole-informel-et-resilient-246596>

les pertes - bien que difficiles à détailler - sont également très importantes, notamment dans les cultures de manioc et de bananes et les « jardins mahorais » (un système agroforestier traditionnel)<sup>31</sup>. Cela a un impact sur les circuits de production et d'approvisionnement informels qui permettaient aux plus vulnérables d'accéder à la nourriture.

La destruction de l'agriculture mahoraise a des répercussions sur la consommation et le budget des habitants.

L'importation des denrées alimentaires (les pommes de France hexagonale, les poires d'Afrique du Sud, les pommes de terre et oignons de Madagascar, les concombres d'Anjouan) et leur rareté provoquent une augmentation exponentielle des prix. Ainsi, le prix du kilo de pomme de terre a été multiplié par trois en quelques mois et s'élève à six euros dans un territoire où le taux de pauvreté est de 75%.

De plus, cela engendre une perturbation dans l'alimentation mahoraise. En effet, cette dernière est normalement composée de produits locaux (manioc, bananes ou encore fruits à pain). Mais ces produits ne sont plus disponibles donc la population mange majoritairement du riz, car les produits importés, et notamment les légumes, sont trop chers pour la plupart des habitants<sup>32</sup>.

#### 4) Les impacts sur la biodiversité

Si le cyclone Chido a eu des effets dommageables sur le territoire et la population, il ne faut pas minimiser les **conséquences additionnelles sur la biodiversité de Mayotte**.

Cette île regroupe en effet une **biodiversité d'une exceptionnelle richesse, tant du point de vue de la faune que de la flore**. Concernant la flore, l'écosystème concentrant la plus grande part de biodiversité est la forêt, selon Michel Charpentier, président des Naturalistes de Mayotte<sup>33</sup>. Cet écosystème forestier, représentant 38,6 % du territoire de l'île, est unique puisqu'il s'agit des « derniers lambeaux d'écosystèmes forestiers » de l'archipel des Comores, selon le Musée national d'histoire naturelle<sup>34</sup>. De manière plus globale, la flore comprend deux réserves naturelles nationales (RNN), celle de l'îlot Mbouzi et celle des forêts de Mayotte, ainsi que de nombreux sites littoraux protégés. De plus, Mayotte a la spécificité d'avoir une double barrière de corail, avec deux récifs : le récif barrière ainsi que le récif frangeant, relié à la terre. Selon Igor Strauss, il s'agit « d'un des plus grands et rares lagons fermés du monde »<sup>35</sup>.

---

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> AFP. « A Mayotte, “l'impact considérable” du cyclone Chido sur la biodiversité », *La Croix*, 08 février 2025. <https://www.la-croix.com/a-mayotte-l-impact-consid%C3%A9rable-du-cyclone-chido-sur-la-biodiversit%C3%A9-20250208>

<sup>34</sup> Muller, Serge et Germinal Rouhan. « Comment restaurer les forêts de Mayotte après le cyclone Chido », *Muséum National d'Histoire Naturelle*, 27 février 2025. <https://www.mnhn.fr/fr/comment-restaurer-les-for%C3%A9ts-de-mayotte-point-chaud-mondial-de-biodiversit%C3%A9-apr%C3%A8s-le-cyclone-chido>

<sup>35</sup> Strauss, Igor. « Quel a été l'impact du cyclone Chido sur la biodiversité marine ? », *Questions d'Environnement, RFI*, 30 janvier 2025. <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/questions-d-environnement/20250130-quel-a-%C3%A9t%C3%A9-l-impact-du-cyclone-chido-sur-la-biodiversit%C3%A9-marine>

Tous ces espaces naturels comprennent une flore tout aussi variée. Pour reprendre l'exemple de la forêt, le Musée National d'Histoire Naturelle a publié en 2020 un bilan répertoriant dans cet écosystème 1015 espèces présentes, dont 719 indigènes et parmi celles-ci, 119 espèces endémiques de l'archipel des Comores, dont 59 espèces seulement à Mayotte<sup>36</sup>. L'île comprend également des espèces remarquables, comme le crabier blanc, espèce en danger d'extinction, faisant l'objet d'un plan national de protection sur l'île<sup>37</sup>. La flore aquatique regroupe également de nombreuses espèces de poissons, de mammifères ou encore plusieurs espèces de tortues<sup>38</sup>.

A cause du cyclone Chido, la biodiversité a été grandement détériorée. Le cyclone Chido a touché aussi bien les espèces que leurs habitats naturels, ainsi que leurs moyens de nutrition, devenus très rares. Estelle Body, chargée de mission aménagement et diversité à l'ONF, a justement signalé « *l'impact considérable sur la faune et la flore* »<sup>39</sup>. Selon ses propos, « *il n'y a quasiment plus d'animaux dans les forêts. Ils se cachent. On ne les voit quasiment pas* ». Elle expose également que les abeilles se font rares. Des espèces ont disparu, conséquence immédiate de Chido. Un des rares oiseaux visibles est le martin triste. D'autres sont complètement désorientées. C'est le cas par exemple des lémuriens, certains traversant les routes et se retrouvant percutés, selon Emilien Dautrey<sup>40</sup>, directeur de l'association de protection de la biodiversité Gepomay. Cette chute de biodiversité est d'autant plus importante qu'une grande partie de leurs habitats naturels a été détruite, avec un nombre incalculable d'arbres morts. L'île était reconnue comme une île verte mais après le passage du cyclone, elle a pris une couleur marron (photo ci-dessous).

Même si certaines espèces ont pu se mettre à l'abri dans la lagune, cette catastrophe a aussi eu de très graves conséquences sur les zones littorales et marines de l'île, en particulier pour les récifs déjà fragilisés par le phénomène climatique El Nino. C'est le cas par exemple du Tombant des Aviateurs, véritable mur couvert de coraux<sup>41</sup>. Ces conséquences sont accentuées par un risque important de pollution due à une masse de déchets emportés par le vent et les pluies dans le lagon<sup>42</sup>.

<sup>36</sup> Muller, Serge et Rouhan, Germinal. « Comment restaurer les forêts de Mayotte après le cyclone Chido », *Muséum National d'Histoire Naturelle*, 27 février 2025.

<https://www.mnhn.fr/fr/comment-restaurer-les-forets-de-mayotte-point-chaud-mondial-de-biodiversite-apres-le-cyclone-chido>

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Strauss, Igor. « Quel a été l'impact du cyclone Chido sur la biodiversité marine ? », *Questions d'Environnement, RFI*, 30 janvier 2025.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/questions-d-environnement/20250130-quel-a-%C3%A9t%C3%A9-l-impact-du-cyclone-chido-sur-la-biodiversit%C3%A9-marine>

<sup>39</sup> Sflorange. « 2 mois après le cyclone Chido, où en est la biodiversité à Mayotte ? », Association Stéphane Florange, 10 février 2025.

<https://www.asso-stephaneflorange-ch.org/2025/02/10/2-mois-apres-le-cyclone-chido-où-en-est-la-biodiversité-a-mayotte/>

<sup>40</sup> AFP. « A Mayotte, “l'impact considérable” du cyclone Chido sur la biodiversité », *La Croix*, 08 février 2025.

<https://www.la-croix.com/a-mayotte-l-impact-considerable-du-cyclone-chido-sur-la-biodiversité-20250208>

<sup>41</sup> Strauss, Igor. « Quel a été l'impact du cyclone Chido sur la biodiversité marine ? », *Questions d'Environnement, RFI*, 30 janvier 2025.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/questions-d-environnement/20250130-quel-a-%C3%A9t%C3%A9-l-impact-du-cyclone-chido-sur-la-biodiversit%C3%A9-marine>

<sup>42</sup> « Reconstruire Mayotte, c'est aussi restaurer ses écosystèmes naturels », *Ligue de Protection des Oiseaux*, 15 février 2025.

<https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiques/cp-2025/reconstruire-mayotte-c-est-aussi-restaurer-ses-ecosystemes-naturels>

Ainsi, la forte dégradation de cette biodiversité rend indispensable une mobilisation collective.



Photo prise 5 jours avant le passage du cyclone Chido au nord de la retenue collinaire de Compani. © GEPOMAY



Photo prise 9 jours après le passage du cyclone Chido, au même endroit que la photo précédente. © GEPOMAY

Rapport « Forêts en crise, Mayotte après Chido » : [note\\_interonage\\_mayotte.pdf](#)

### **Extrait d'entretien avec l'équipe de Mayotte Nature Environnement (30 mai 2025)**

*Quels ont été les impacts environnementaux du cyclone ?*

Une étude quantitative est en cours. Il y a des zones où des personnes n'ont pas encore pu se rendre physiquement. Il n'y a pas assez de données à ce jour, y compris satellitaires, sur les impacts sur les écosystèmes. Surtout, on n'a pas encore tous les impacts qui se sont manifestés. On va attaquer la saison sèche et on sait que les vrais impacts Chido, on va les observer d'ici 6-7 mois quand l'été sera passé, quand les arbres trop endommagés n'auront pas résisté à l'été.

Pour la faune il faut encore plus longtemps pour connaître les impacts : il faut attendre que les populations d'animaux se stabilisent géographiquement, il faut pouvoir atteindre des zones où l'on sait qu'il y avait certaines espèces afin de pouvoir faire les observations.

Au niveau marin, on observe déjà un blanchissement des coraux. Mais il est très difficile d'estimer s'il s'agit de l'impact de tel événement climatique ou de tel autre, ou même si cela vient d'une autre problématique (pollution, etc).

## B. De profondes problématiques structurelles à nouveau illustrées à l'occasion de Chido

Les Mahorais·es ont connu une succession de problèmes en amont de l'ouragan. Comme le rappel le CESÉ<sup>43</sup>, « depuis plusieurs années, l'île de Mayotte connaît une situation de tensions profondes liées aux inégalités sociales, au chômage, aux difficultés d'accès aux droits et aux services publics ». **Loin d'être la cause de nombreux maux, Chido en a plutôt été un catalyseur.**

« Chido et la situation de crise ont juste souligné des problèmes et dysfonctionnements qu'on avait déjà à l'échelle du territoire. **Les problématiques étaient déjà présentes, elles ont juste été mises en lumière et renforcées.** » - Extrait de l'entretien avec Mayotte Nature Environnement

### 1) La question du logement

Tout d'abord, une grande partie des Mahorais·es vivait déjà dans une situation de précarité importante. Cela touchait notamment un secteur particulièrement clé pour se protéger face à un cyclone : le logement. Environ 110 000 personnes vivaient dans des bangas (habitation légère en torchis, ou en tôle) en amont de l'ouragan<sup>44</sup>, qui a alors ravagé la quasi-totalité de ces logements, ne pouvant par essence pas correspondre aux normes anti-cycloniques qui auraient pu assurer leur maintien dans la tempête. Cependant, une partie des habitations en dur a également été endommagée à hauteur de 36 %.<sup>45</sup>

Il est très difficile pour les Mahorais·es de pouvoir accéder à des logements en « dur » du fait de leur quasi inaccessibilité financière et de leur rareté. Il est important de rappeler que selon l'INSEE, Mayotte connaît un taux de chômage d'environ 37 % en 2023 en raison d'une importante baisse du nombre d'emploi sur l'île<sup>46</sup>, rendant d'autant plus difficile l'accès au logement digne et formel.

<sup>43</sup> Hafidou, Nadine, Le Corre, Alain et Leung, Éric. « Avis - Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte », CESÉ, 16 avril 2025. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025\\_09\\_programmation\\_Mayotte.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_09_programmation_Mayotte.pdf)

<sup>44</sup> Sturma, Aude. « Mayotte : “Avant le cyclone, 30% de la population ne disposait pas d'eau courante” », Revue Sésame, INRAE, 10 février 2025.

<https://revue-sesame-inrae.fr/mayotte-avant-le-cyclone-30-de-la-population-ne-disposait-pas-deau-courante/>

<sup>45</sup> « Cyclone CHIDO à Mayotte : Plus de 27 % de l'habitat détruit », Fondation Architectes de l'Urgence, 11 février 2025. <https://www.archi-urgent.com/actus-medias/cyclone-chido-a-mayotte-plus-de-27-de-lhabitat-detruit>

<sup>46</sup> Rageot, Florian. « À Mayotte, la situation sur le marché de l'emploi se dégrade depuis 2019 », Insee Flash Mayotte, n° 179, 06 septembre 2024. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8248702>

De plus, seuls environ 10 % des ménages étaient assurés pour leur logement contre les catastrophes naturelles.<sup>47</sup> Ce qui implique alors l'impossibilité pour l'immense majorité de la population de pouvoir bénéficier d'un système de protection, d'une indemnisation pour la perte de leurs biens ou de financement de la reconstruction privée. L'extrême majorité de la population en logement formel, du fait de l'absence d'assurance, ne peut bénéficier que de l'aide de l'Etat et des ONG en cas de catastrophe naturelle.

## 2) L'accès à l'eau potable

Mayotte connaît depuis de nombreuses années en amont de la tempête, une grande difficulté d'approvisionnement en eau potable. Ces difficultés sont liées à plusieurs facteurs, comme par exemple :

- le caractère aléatoire des pluies, aggravé par le changement climatique et ce alors qu'il s'agit de la principale source d'eau sur l'archipel ;
- des infrastructures sous-développées et inadaptées au nombre d'habitants et habitantes ;
- d'une mauvaise gestion et un mauvais état des infrastructures en eau ;
- d'un très fort taux de non-raccordement ;
- de pollutions qui impactent la potabilité de l'eau et la santé des Mahoraises.

Cela peut engendrer de grandes pénuries d'eau potable pour les habitant·es, qui se traduisent dans la mise en place de systèmes de tours d'eau pendant lesquels l'accès à l'eau au robinet n'est qu'intermittent. Ces dynamiques sont aggravées pendant les périodes de sécheresse intenses, comme en 2016/2017 et en 2023 notamment<sup>48</sup>.

Or, les politiques publiques mises en place par les autorités sont largement insuffisantes. Tout cela a été documenté dans le rapport collectif coordonné par Notre Affaire à Tous et publié en juin 2025 : « Soif de justice : Agir contre les discriminations environnementales d'accès à l'eau potable dans les territoires dits d'Outre-mer ».

## 3) Des infrastructures électriques inadaptées

L'infrastructure électrique était alors majoritairement aérienne et donc à la merci du vent et des débris volants. Les infrastructures publiques comme privées ont été endommagées à 90 % par l'ouragan<sup>49</sup>, emportant alors le réseau électrique. De plus, pour pallier les éventuelles pannes du réseau, environ 40 technicien·nes étaient présent·es sur l'île, un nombre extrêmement faible ne permettant pas de pouvoir conjurer une potentielle crise.

<sup>47</sup> « Mayotte : Plus de 90% des habitants n'étaient pas assurés », *TV5Monde Info*, 18 décembre 2024. <https://www.youtube.com/watch?v=MgKQcXTqmbg>

<sup>48</sup> « Mayotte, un accès à l'eau potable presque impossible », *UNICEF*, 21 mars 2024. <https://www.unicef.fr/article/mayotte-un-acces-a-leau-potable-presque-impossible/>

<sup>49</sup> « Mayotte : "90 % des infrastructures ont été touchées, parfois détruites" par le cyclone », *Europe 1*, 27 décembre 2024. <https://www.youtube.com/watch?v=yyMg2UX0UIU>

#### 4) Des services publics sous-dimensionnés et déjà exsangues

Il faut rajouter à cela l'importante faiblesse institutionnelle que connaît Mayotte. Cela s'est traduit par des manques flagrants comme le manque de plan de protection (qui a joué sur les difficultés de mise à l'abri des personnes). Malgré les alertes météo importantes et répétées en amont du cyclone ces dernières n'auraient pas été prises en compte par les autorités insulaires, menant alors au chaos lors de l'épisode cyclonique, mettant alors inéluctablement en péril la population.<sup>50</sup>

L'Etat est lacunaire en termes de présence sur l'île, que ce soit en termes d'institutions présentes ou de nombre d'agents en poste<sup>51</sup>. C'est le cas par exemple des enseignant·es, qui étaient (et sont toujours) en sous nombre par rapport au besoin réel lié à l'augmentation démographique de la population.<sup>52</sup> Les services publics étaient complètement saturés en amont de la tempête.

Par exemple, les hôpitaux sont décrits par beaucoup comme « *au bord de l'implosion* », car complètement sous-dimensionnés par rapport aux besoins amenés par l'importante croissance démographique de Mayotte.<sup>53</sup> Mayotte est le département de France où il y a le moins de médecins, avec 80 médecins pour 100 000 habitant·es, alors que la moyenne nationale se situe à 317<sup>54</sup>. Les besoins sont immenses, y compris sur des structures spécialisées, comme pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées. Il n'y a actuellement aucune structure d'accueil des personnes âgées dépendantes à Mayotte.

A cela s'ajoute une véritable discrimination d'Etat : le principe d'égalité républicaine n'est pas respecté à Mayotte. L'île, comme d'autres départements et territoires dits ultra-marins, est exclue de nombreuses mesures sociales, soumise à un régime spécifique, ou encore voit les prestations et aides sociales versées être fixées à un montant bien plus faible que dans l'Hexagone. Par exemple, et comme le souligne le CESE, « *le RSA à Mayotte pour une personne seule est de 317,86 euros en 2025, contre 635,71 euros au niveau national.* »

L'ensemble de ces éléments structurels a eu un effet booster sur les impacts du cyclone en augmentant très fortement la vulnérabilité du territoire et des personnes qui y vivent. Les habitants et habitantes étaient déjà fragilisées du fait de politiques publiques défaillantes. Les inégalités sociales à Mayotte ont fortement renforcé les effets de Chido et donc du changement climatique.

---

<sup>50</sup> « Mayotte après le cyclone Chido : une catastrophe humanitaire annoncée », *Médecins du Monde*, 17 décembre 2024. <https://www.medecinsdumonde.org/actualites/mayotte-apres-le-cyclone-chido-une-catastrophe-humanitaire-annoncée-17122024>

<sup>51</sup> Hafidou, Nadine, Alain Le Corre et Éric Leung. « Avis - Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte », CESE, 16 avril 2025. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025\\_09\\_programmation\\_Mayotte.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_09_programmation_Mayotte.pdf)

<sup>52</sup> « Mayotte post Chido : l'école au milieu du chaos », *UNSA Éducation*, 13 octobre 2025. <https://www.unsa-education.com/article/-/mayotte-post-chido/>

<sup>53</sup> Decloitre, Laurent. « “Des décès auraient pu être évités” : à l'hôpital de Mayotte, des médecins dénoncent le “chaos absolu” », *Libération*, 24 mai 2024. [https://www.libération.fr/societe/sante/des-deces-auraient-pu-etre-evites-a-lhopital-de-mayotte-des-medecins-denoncent-le-chaos-absolu-20240524\\_QTDHK4BPYZHFDHRIXDL6R7H5WM/](https://www.libération.fr/societe/sante/des-deces-auraient-pu-etre-evites-a-lhopital-de-mayotte-des-medecins-denoncent-le-chaos-absolu-20240524_QTDHK4BPYZHFDHRIXDL6R7H5WM/)

<sup>54</sup> Hafidou, Nadine, Alain Le Corre et Éric Leung. « Avis - Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte », CESE, 16 avril 2025, page 17. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025\\_09\\_programmation\\_Mayotte.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_09_programmation_Mayotte.pdf)

## **II - Tirer les leçons de Chido : qui, comment, pourquoi ?**

Le GIEC informe depuis de nombreuses années sur les conséquences du changement climatique et les risques que cela fait peser sur les populations les plus précaires. Suite à Chido, cela a-t-il vraiment été entendu par les autorités françaises et les mesures prises suite à la catastrophe sont-elles réellement adaptées ?

### **A. Les différentes mesures adoptées pour reconstruire Mayotte**

#### **1) Des mesures gouvernementales insuffisantes en pratique**

Suite au cyclone Chido, un ensemble de mesures ont été annoncées par le gouvernement selon l'approche suivante : d'abord, répondre à l'urgence, puis reconstruire, enfin, refonder Mayotte.

#### *Les mesures immédiates*

On observe une faible mobilisation voire une certaine exclusion de Mayotte des outils de droit commun. Par exemple, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier », est insuffisant voire inadapté aux risques naturels des territoires ultramarins. Plusieurs limites sont régulièrement soulevées comme la faiblesse des taux d'aide ou encore les conditions d'éligibilité pour la réduction de la vulnérabilité du bâti<sup>55</sup>. Cela amène d'autant plus à avoir recours à des outils d'exception, développés sur mesure.

François Bayrou, alors Premier ministre, déclare l'**état de calamité naturelle exceptionnelle** par décret n° 2024-1184 du 18 décembre 2024<sup>56</sup>. Celui-ci institue un état de calamité naturelle sur l'ensemble du territoire visant à gérer la crise et mettre en place des mesures d'urgence pour « *rétablir le fonctionnement normal des institutions, l'ordre public, la sécurité des populations et l'approvisionnement en biens de première nécessité ainsi que pour mettre fin aux atteintes à la santé publique* »<sup>57</sup>.

Suit le 30 décembre 2024 la présentation du **plan « Mayotte debout »**<sup>58</sup> pour gérer l'urgence, avec l'approbation du conseil départemental de Mayotte. Ce plan couvre de nombreux secteurs : électricité, télécommunications, eau, logement, écoles, sécurité, santé, transport et économie.

**La loi d'urgence pour Mayotte**, promulguée le **24 février 2025**, vise à organiser la reconstruction du territoire et prévoit notamment la création d'un « *Établissement public de refondation de Mayotte* » devant accorder « *une place centrale aux élus*

---

<sup>55</sup> « Sur les risques naturels majeurs dans les outre-mer (volet relatif à la reconstruction et à la résilience des territoires et des populations) », *Sénat*, 14 novembre 2019. <https://www.senat.fr/rap/r19-122-1/r19-122-126.html>

<sup>56</sup> Arrêté du 19 décembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

<sup>57</sup> Décret n° 2024-1184 du 18 décembre 2024 portant déclaration de l'état de calamité naturelle exceptionnelle à Mayotte.

<sup>58</sup> « Le plan “Mayotte debout” », *Gouvernement*, 31 décembre 2024.

<https://www.info.gouv.fr/actualite/le-plan-mayotte-debout>

*mahorais* »<sup>59</sup>. Elle est mise en œuvre avec la publication d'une série de textes d'application (décrets, arrêtés).

Par exemple, l'ordonnance du 23 mai 2025 transforme l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) en « Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte »<sup>60</sup>. Celui-ci a tenu son premier conseil d'administration le 3 novembre 2025. Concernant la gouvernance, le conseil d'administration est constitué à part égale d'élus locaux et de représentants de l'Etat, et présidé par le président du conseil départemental de Mayotte. Cependant, « *en cas de partage égal des voix, le premier vice-président a voix prépondérante* »<sup>61</sup>. Le premier vice-président étant un représentant de l'Etat, cela fait de ce dernier le décisionnaire final.

Autre exemple, le décret n°2025-785 du 7 août 2025 met en œuvre des adaptations et dérogations temporaires aux règles de construction sur l'île.

### *La loi pour la refondation de Mayotte*

**La loi de programmation pour la refondation de Mayotte**, promulguée le **11 août 2025**, vise quant à elle à répondre aux enjeux structurels auxquels le territoire est confronté, dans une vision de plus long terme. Elle prévoit ainsi l'élaboration d'une « stratégie de reconstruction et de développement de Mayotte 2026-2031 »<sup>62</sup>. Cette stratégie s'articule autour de cinq domaines transverses : la lutte contre l'immigration clandestine, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, la question foncière, la convergence sociale et l'attractivité du territoire.

Cette loi apporte des avancées notables sur certaines problématiques. Y est inscrite par exemple la réforme et l'harmonisation des prestations sociales à Mayotte, afin d'assurer une protection sociale égale à celle de l'Hexagone à horizon 2036. Le système de protection sociale mahorais (santé, famille, emploi, retraite) sera donc progressivement aligné sur celui du reste du pays. Il s'agit d'une évolution essentielle pour réduire la précarité - et donc la vulnérabilité - des Mahorais·es.

Cette loi a aussi donné un point de départ à l'intégration de la biodiversité dans le processus de reconstruction de l'île. Pour l'environnement, il est prévu que soient accordés 17,4 millions d'euros pour la maîtrise des risques, l'évaluation et le suivi de l'impact du cyclone sur la biodiversité et l'aménagement durable du littoral. Il est également prévu, à l'article 3, qu'un comité de suivi rendra un rapport intermédiaire en 2028 sur « l'état d'avancement de la reconstruction et de la refondation de l'île ». Mais

*« Concernant les solutions fondées sur la nature, lorsqu'on discute avec les partenaires, le sujet revient plus facilement sur la table car personne ici ne peut nier la protection apportée par le récif, la mangrove, ou comment l'artificialisation des sols a entraîné des difficultés supplémentaires. On observe un changement dans les mentalités mais les manques sont*

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Le terme de « refondation » a été remplacé par « reconstruction et développement » par le décret n°2025-786 du 7 août 2025.

<sup>61</sup> Ordonnance n° 2025-453 du 23 mai 2025 relative à la transformation de l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte.

<sup>62</sup> « Stratégie quinquennale pour la reconstruction et le développement de Mayotte 2026-2031 », *Prefet de Mayotte*, 06 octobre 2025.

<https://www.mayotte.gouv.fr/Actualites/Mayotte-debout/Strategie-quinquennale-pour-la-reconstruction-et-le-developpement-de-Mayotte-2026-2031>

*toujours présents dans les documents cadre, les plans, etc. Ces freins sont toujours présents. L'évolution de certains documents est prévue à l'agenda. MNE plaide pour une stratégie de restauration de la biodiversité qui soit inclusive des Outre-Mer. Aujourd'hui, la loi de refondation n'a qu'une mention marginale de la biodiversité et des espaces naturels. » - Extrait de l'entretien avec Mayotte Nature Environnement*

De plus, cette stratégie promeut une action coordonnée, afin de garantir une articulation entre les mesures locales et nationales et une reconstruction durable et encadrée sur le long terme. Dans les faits, les acteurs mettent en avant le faible investissement de son rôle de coordinateur par l'Etat. Une des difficultés est liée à l'absence d'une cellule de pilotage stratégique unique et à la multiplication des interlocuteurs (communes, préfecture, DEAL, ARS, Education Nationale, Ministère des Outre-Mers, etc). Cela s'est particulièrement ressenti sur le volet logement où les communes gèrent seules la reconstruction légère. Cela s'est également vu sur le volet environnemental, notamment les actions de nettoyage, de gestion des déchets ou liées à la biodiversité.

*« On observe que l'élan pour agir est actif. Par exemple, les associations membres de MNE sont venues pour participer à des actions de nettoyage, notamment des massifs forestiers. La mobilisation est réelle. Mais il y a un problème de gouvernance, une absence de coordination des actions de tous sur l'ensemble du territoire. Des actions sont faites mais elles ne sont pas aussi efficaces que ce qu'elles pourraient être du fait du peu de coordination avec et entre l'Etat et les EPCI. La seule action de coordination vient de la DEAL qui a mis en place une carte interactive recensant les différentes actions post-Chido. Les actions associatives ou individuelles sont portées en parallèle ou à la place des autorités, mais il y a un manque de moyens. Par exemple, les partenaires qui gèrent le milieu forestier n'ont pas les machines, pas les moyens humains... » - Extrait de l'entretien avec Mayotte Nature Environnement*

Divers acteurs, comme le CESE, soulignent l'importance d'une action coordonnée mais aussi et surtout inclusive de l'ensemble des acteurs du territoire, y compris la population. Les populations sont à ce jour peu associées aux réflexions<sup>63</sup>. Pourtant, il existe un double-enjeu : à la fois développer la culture du risque au sein de la population qui doit être mieux informée, plus sensibilisée autour des catastrophes naturelles et des moyens de s'en protéger ; et inclure les savoirs locaux, les connaissances pratiques et les réalités des habitants et habitantes de Mayotte dans les plans et leur mise en œuvre.

Cependant, la société civile - ONG et associations - sont peu consultées. On peut déplorer l'absence de mise en place d'un "cluster humanitaire", une instance permettant de partager les informations et de travailler avec toutes les parties engagées de façon coordonnée.

### *Autres mesures et aides financières*

En parallèle de ces mesures, d'autres aides financières ont été annoncées :

---

<sup>63</sup> Zapalski, Émilie. « Congrès des maires - Risques climatiques : les maires d'outre-mer demandent à l'Etat de s'investir davantage », *Banque des territoires*, 18 novembre 2025.

<https://www.banquedesterritoires.fr/risques-climatiques-les-maires-doutre-mer-demandent-letat-de-sinvestir-davantage>

- En mars 2025, le gouvernement annonçait un **fonds d'amorçage pour la reconstruction post-Chido de 100 millions d'euros** pour soutenir les collectivités sinistrées.
- En mai 2025, la Commission européenne a accordé à la France une avance de près de 24 millions d'euros au titre du **Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)**<sup>64</sup>.
- En octobre 2025, la Commission européenne a annoncé proposer une aide supplémentaire de 89,6 millions d'euros au titre du FSUE<sup>65</sup>, qui doit être approuvée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE.

Plusieurs mois après l'adoption de ces lois, ordonnances et stratégies, **des difficultés sont pointées du doigt par différents acteurs**. Les communes mahoraises soulignent que les fonds publics promis n'arrivent pas (100 M€ promis pour 2025, 35 M€ seulement versés<sup>66</sup>) ou très lentement<sup>67</sup>. Cela retarde d'autant la reconstruction, notamment de bâtiments-clés dont sont responsables les communes comme les écoles. Le versement des premiers montants a été validé en juin et en août pour trois collectivités (Chiconi, Sada et Petite-Terre)<sup>68</sup>. D'autres sont encore en attente en novembre 2025, comme la commune de Mamoudzou. Ce même mois, la ministre des Outre-mer a d'ailleurs été interrogée par le Sénat à ce sujet, pointant entre autres la modification des dossiers, le manque d'ingénierie et les difficultés de fonctionnement des mairies<sup>69</sup>. De même, dans le projet de loi de finances pour 2026, les ajouts concernant Mayotte sont timides, incluant surtout l'érosion côtière et peu d'autres éléments post-cyclones.

Concernant l'agriculture, la Chambre d'agriculture de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte a mis en oeuvre un recensement des pertes et des besoins matériels et techniques<sup>70</sup>. Un an après le cyclone, après les actions de court terme (pouvoir nourrir leurs animaux pour la survie des élevages<sup>71</sup>, protection des cultures

---

<sup>64</sup> Représentation en France. « Cyclone Chido : l'UE débloque 24 millions d'euros pour Mayotte », *Commission européenne*, 20 mai 2025.  
[https://france.representation.ec.europa.eu/informations/cyclone-chido-lue-debloque-24-millions-deuros-pour-mayotte-2025-05-20\\_fr](https://france.representation.ec.europa.eu/informations/cyclone-chido-lue-debloque-24-millions-deuros-pour-mayotte-2025-05-20_fr)

<sup>65</sup> Duclos, Alexis. « Cyclone Chido : la Commission européenne veut débloquer 89,6 millions d'euros pour Mayotte », *Mayotte La 1ère*, 06 octobre 2025.  
<https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/cyclone-chido-la-commission-europeenne-veut-debloquer-89-6-millions-d-euros-pour-mayotte-1629908.html>

<sup>66</sup> Grollier, Bernard. « Un an après le cyclone Chido, Mayotte se reconstruit au ralenti », *Les Echos*, 11 décembre 2025.  
<https://www.lesechos.fr/pme-regions/outre-mer/un-an-apres-le-cyclone-chido-mayotte-se-reconstruct-au-ralenti-2204131>

<sup>67</sup> Zapalski, Emilie. « Congrès des maires – Risques climatiques : les maires d'outre-mer demandent à l'État de s'investir davantage », *Banque des Territoires*, 18 novembre 2025.  
<https://www.banquedesterritoires.fr/risques-climatiques-les-maires-doutre-mer-demandent-letat-de-sinvestir-davantage>

<sup>68</sup> Cann, Raphaël. « Près de deux millions d'euros du fonds d'amorçage versés à trois collectivités mahoraises », *Mayotte La 1ère*, 28 août 2025.  
<https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/pres-de-deux-millions-d-euros-du-fonds-d-amorçage-verses-a-trois-collectivites-mahoraises-1617518.html>

<sup>69</sup> Duclos, Alexis. « Refondation de Mayotte : "aucun acompte n'a été versé aux communes mahoraises", s'alarme Salama Ramia », *Mayotte La 1ère*, 6 novembre 2025.  
<https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/refondation-de-mayotte-aucun-acompte-n-a-ete-versee-aux-communes-mahoraises-s-alarme-salama-ramia-1640428.html>

<sup>70</sup> « Cyclone Chido à Mayotte : les Chambres d'agriculture solidaires de la population et des agriculteurs mahorais », *Chambres d'agriculture France*, 4 avril 2025. <https://chambres-agriculture.fr/actualites/actualite/cyclone-chido-a-mayotte>

<sup>71</sup> *Ibid.*

face aux vols<sup>72</sup>, etc.) et de moyen terme en cours (transformations des installations, du foncier, des outils de production)<sup>73</sup>, des actions de long terme doivent être mises en œuvre. Cela passe notamment par se donner les moyens d'atteindre la souveraineté alimentaire à Mayotte, à horizon 2030<sup>74</sup>.

Actuellement, pour permettre une repousse rapide, les agriculteur·rices plantent ce qui pousse vite (épinards, haricots verts, piment, moringa ou brèdes manioc)<sup>75</sup>. Selon Ali Ambody, le véritable enjeu est également de trouver des semences et ce alors que l'Etat n'en distribue pas bien que cela puisse permettre une reprise plus rapide de l'agriculture vivrière et donc de nourrir la population<sup>76</sup>.

Face à cette situation, des aides financières sont prévues pour réhabiliter les accès aux parcelles, soutenir les trésoreries et répondre aux urgences. 1 500 à 1 600 personnes sont bénéficiaires de cette aide<sup>77</sup>. En septembre 2025, Manuel Valls, alors ministre des Outre-mer, a annoncé qu'une accélération des aides est nécessaire. Ainsi, un arrêté va prolonger l'aide exceptionnelle pour les pertes de chiffre d'affaires : « *d'ici à la fin de l'année 2025, ce sont plus de 200 millions d'euros qui auront été versés au titre des dispositifs d'Etat. C'est un soutien exceptionnel au niveau des destructions qui ont été historiques* »<sup>78</sup>.

Cependant, face à la lenteur de l'arrivée des aides de l'Etat, la solidarité se développe au sein de la population pour reconstruire<sup>79</sup>.

## 2) Actions de la société civile : une mobilisation pour pallier les manquements des autorités

Il y a en effet un décalage entre les nombreuses annonces et les actions réellement mises en œuvre à Mayotte. Si une aide matérielle, humaine et financière a été apportée par l'Etat dans le cadre du plan « Mayotte debout », la loi d'urgence et la loi de programmation s'inscrivent dans un temps plus long, ne permettant donc pas de répondre aux besoins immédiats des Mahorais.es. De plus, un an après le passage du cyclone Chido, la situation reste encore précaire. La société civile a joué dès le jour de la catastrophe et joue encore aujourd'hui un rôle majeur.

<sup>72</sup> Molinario, Marie. « Mayotte : après Chido, “c'est toute l'agriculture mahoraise qui est à terre” », *Le Bimsa*, 19 février 2025. <https://lebimsa.fr/agriculture/mayotte-cyclone-chido-toute-agriculture-mahoraise-a-terre-catastrophe-naturelle/>

<sup>73</sup> « Cyclone Chido à Mayotte : les Chambres d'agriculture solidaires de la population et des agriculteurs mahorais », *Chambres d'agriculture France*, 4 avril 2025. <https://chambres-agriculture.fr/actualites/actualite/cyclone-chido-a-mayotte>

<sup>74</sup> Hafidou, Nadine, Le Corre, Alain et Leung, Éric. « Avis - Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte », *CESE*, 16 avril 2025. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025\\_09\\_programmation\\_Mayotte.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_09_programmation_Mayotte.pdf)

<sup>75</sup> Doux, Jérémie. « “Toutes les exploitations de l'île sont rasées” : un mois après le cyclone Chido à Mayotte, les agriculteurs essayent de se relever », *Vert le média*, 29 janvier 2025. <https://vert.eco/articles/toutes-les-exploitations-de-lile-sont-rasees-a-mayotte-le-cyclone-chido-a-ravage-les-terres-agricoles>

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Soidiki, Djamilat, Abdou Hamza, Taslimah, Maoulida, Jaïdi et Duclos, Alexis. « La végétation et l'agriculture mahoraises peinent toujours à se remettre du cyclone Chido », *Mayotte la 1ère*, 2 septembre 2025. <https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/la-vegetation-et-l-agriculture-mahoraises-peinent-toujours-a-se-remettre-du-cyclone-chid-o-1618982.html>

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Doux, Jérémie. « “Toutes les exploitations de l'île sont rasées” : un mois après le cyclone Chido à Mayotte, les agriculteurs essayent de se relever », *Vert le média*, 29 janvier 2025. <https://vert.eco/articles/toutes-les-exploitations-de-lile-sont-rasees-a-mayotte-le-cyclone-chido-a-ravage-les-terres-agricoles>

## **Extrait de l'entretien avec Mayotte Nature Environnement**

*Comment avez-vous vécu le cyclone, vous personnellement qui habitez Mayotte ? Et MNE ?*

Pendant le cyclone, on a perdu le contact avec les collègues, les proches. On s'est recentré sur le voisinage, les activités très locales. Les premières victimes ont été et sont toujours les plus précaires. Pendant les premiers jours qui ont suivi, on n'a pas agi à titre professionnel. C'était plutôt des actions personnelles, comme des maraudes de distribution de pastilles de chlore pour l'eau. C'était important, pour faire quelque chose. Chacun a fait de son côté avec les moyens qu'il avait. Cela a été extrêmement difficile de ne pas avoir vu d'aide de l'Etat arriver rapidement et massivement. Une solidarité s'est organisée car il n'y avait pas le choix. L'Etat n'a pas agi autant qu'il aurait dû ni autant qu'il l'a communiqué. Ce sont avant tout les gens qui se sont investis individuellement : entraide, récolte de fonds individuelles (cagnottes sur les réseaux sociaux, etc), désobéissance civile pour intervenir dans les bidonvilles... D'abord sur le volet social puis sur le volet environnemental, comme sur les déchets.

Pour l'association, cela a marqué une discontinuité des activités. Les locaux n'avaient plus d'électricité, plus d'internet. Ceux et celles qui le pouvaient ont télétravaillé. Il y a eu du chômage partiel pendant environ un mois et demi. Aujourd'hui, presque six mois après, il y a toujours des problèmes de connexion internet.

### *L'action d'urgence*

Les associations et ONG ont été très présentes pour aider les populations dans les premiers jours et semaines de la catastrophe : distribution d'eau, hébergement d'urgence, aide matérielle de première nécessité, matériau de reconstruction, aide administrative (reconstitution des documents perdus, accompagnement pour percevoir certaines aides, etc), prévention sanitaire et épidémique (distributions de kits d'hygiène, de moustiquaires imprégnées, sensibilisation aux risques de choléra, d'hépatite A, etc.). Ces actions ont été essentielles dans les bidonvilles et les zones d'habitat informel où les actions étatiques ont été quasi-absentes, ces zones n'ayant pas été prises en compte initialement par l'Etat.

### *Mobilisation de la société civile pour l'environnement*

En l'état, **les associations ont joué un rôle majeur, d'une part pour inciter les pouvoirs publics à agir et d'autre part dans l'adoption de mesures plus concrètes**. En février 2025, quinze associations, notamment FMAE ou Mayotte Nature Environnement avaient demandé à l'Etat, aux élus et aux organismes concernés d'adopter des mesures dans le but de « *lutter contre les espèces exotiques envahissantes (...) afin de favoriser la restauration des populations indigènes* », ou encore « *restaurer les habitats naturels* »<sup>80</sup>. Des mesures de restauration ont également été proposées par

<sup>80</sup> « Reconstruire Mayotte, c'est aussi restaurer ses écosystèmes naturels », *Ligue de Protection des Oiseaux*, 15 février 2025. <https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiques/cp-2025/reconstruire-mayotte-c-est-aussi-restaurer-ses-ecosystemes-naturels>

certaines associations. En l'occurrence, onze ONG environnementales ont présenté des solutions pour restaurer efficacement et durablement les écosystèmes forestiers de Mayotte. La « restauration » des écosystèmes consiste selon l'ONU « à favoriser la régénération des écosystèmes qui ont été dégradés ou détruits, ainsi que la conservation des écosystèmes encore intacts »<sup>81</sup>. L'objectif est par conséquent de permettre un rétablissement, une résilience et un fonctionnement durable de ceux-ci afin qu'ils puissent développer leurs services écosystémiques. Cette réaction collective met en avant des solutions permettant « une meilleure prise en compte des écosystèmes forestiers et de leur spécificité, dans les documents nationaux visant la refondation de Mayotte post-cyclone », « une coordination rapide et opérationnelle des moyens d'action au niveau local » ou encore l'implication de « tout acteur souhaitant participer à l'effort commun »<sup>82</sup>.

« Le rôle des associations est important : les associations ont essayé de travailler avec l'Etat notamment sur les déchets. Suite au cyclone, il y a eu de grosses décharges de déchets. Des associations se sont occupées du tri, des embâcles au niveau des rivières... Des réserves des forêts ont fait appel à des associations pour déblayer les accès des forêts ». - Extrait de l'entretien avec Mayotte Nature Environnement.

#### Mobilisation de la société civile dans d'autres domaines :

La société civile s'est fortement mobilisée dans des domaines très divers, notamment dans le **secteur social, sanitaire et éducatif**.

Cette mobilisation a été de deux ordres.

Certaines associations et ONG ont plutôt tourné leur action vers de la **sensibilisation sur la situation des mahorais après le cyclone**. C'est le cas par exemple d'UNICEF France qui a mené en 2025 une mission de sensibilisation sur la situation des droits des enfants après Chido, considérée comme critique et alarmante, et en faisant des recommandations « pour une reconstruction durable, résiliente et inclusive »<sup>83</sup>. La présidente de l'UNICEF France, Adeline Hazan, a justement exposé que « les enfants de Mayotte doivent être replacés au centre du projet politique de l'île »<sup>84</sup>.

D'autres ont pris des **mesures d'aides concrètes et parfois sur du long terme**.

En l'occurrence, la Fondation de France est intervenue en soutien et en encadrement de nombreuses associations<sup>85</sup> :

Dans le secteur sanitaire, elle a notamment soutenu l'association Nouroul Absoir pour l'aide aux personnes âgées isolées, ou encore l'association Yes We Can Nette pour l'aide aux personnes en précarité, par la distribution alimentaire. Dans le secteur scolaire, la Fondation a apporté son soutien à l'association « APMN » (Amicale des Personnels de Mamoudzou Nord), qui organise des projets pédagogiques pour les élèves via par exemple des jardins pédagogiques et qui permet de leur délivrer un enseignement

<sup>81</sup> « Qu'entend-on par restauration des écosystèmes », *UN Decade on Restoration, ONU*.

<https://www.decadeonrestoration.org/fr/quentend-par-restauration-des-ecosystemes>

<sup>82</sup> « Rapport - Forêts en crise, Mayotte après Chido », *Mayotte Nature Environnement*, 16 mai 2025.

[https://reserves-naturelles.org/wp-content/uploads/2025/05/note\\_interroge\\_mayotte.pdf](https://reserves-naturelles.org/wp-content/uploads/2025/05/note_interroge_mayotte.pdf)

<sup>83</sup> « “Grandir à Mayotte” : La situation des droits de l'enfant après Chido », *UNICEF*, novembre 2025.

<https://www.unicef.fr/wp-content/uploads/2025/12/2025-11-GRANDIR-A-MAYOTTE-WEB-planche.pdf>

<sup>84</sup> « “Grandir à Mayotte” : l'UNICEF France alerte sur la situation critique des droits de l'enfant après Chido », *UNICEF*, 10 décembre 2025.

<https://www.unicef.fr/article/grandir-a-mayotte-lunicef-france-alerte-sur-la-situation-critique-des-droits-de-lenfant-apres-chido/>

<sup>85</sup> « Solidarité Mayotte : 6 mois d'actions », *Fondation de France*, 13 juin 2025.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-urgences/solidarite-mayotte-6-mois-dactions>

grâce au renouvellement du matériel scolaire détruit ; ou encore l'association *Formation et Espoir* qui « agit en faveur de l'accès à l'éducation des enfants non scolarisés », par la création d'une école.

La Fondation de France est également intervenue sur le terrain huit fois durant l'année 2025 pour faire état des évolutions<sup>86</sup>. Enfin, elle a lancé un appel à dons, ce qui a permis de récolter 43,6 millions d'euros pour répondre aux besoins urgents de l'île (*Fondation de France, 13 juin 2025*).

Ainsi, ces exemples traduisent une **mobilisation active de la société civile pour répondre à un besoin de solidarité.**

Malgré cette mobilisation collective, que ce soit pour la restauration des écosystèmes ou pour la reconstruction de Mayotte dans les différents domaines précités, tout ce processus prend du temps. **Ses réels effets ne seront visibles que dans les années qui viennent.**

*« C'est finalement toujours la même chose que l'on observe ici : une mauvaise planification, une enveloppe allouée à l'environnement insuffisante, un État trop absent... Encore une fois, ce sont des choses qui étaient déjà présentes avant, elles ont simplement été amplifiées par Chido. On parle beaucoup de résilience des populations. Cette résilience est aussi là car l'action de l'Etat à Mayotte est limitée. Il ne faut pas que la notion de résilience vienne cacher les problématiques anciennes renforcées par Chido et excuser l'action insuffisante des autorités publiques. »* - Extrait de l'entretien avec Mayotte Nature Environnement

## B. Vers un « Plus jamais Chido »

Au-delà de la reconstruction et des actions urgentes entreprises pour refaire les routes, remettre l'électricité, rouvrir les écoles et les commerces, etc, il est essentiel de penser et d'adapter le territoire pour en diminuer les vulnérabilités face aux impacts du changement climatique, que ce soit un nouveau cyclone ou d'autres événements climatiques extrêmes.

Comme déjà explicité plus haut, **il ne s'agit pas de reconstruire à l'identique, mais bien de faire évoluer les choses, à la fois en prenant en compte les conséquences de Chido, et en réduisant les problèmes systémiques déjà existants qui ont été visibilisés et démultipliés par le cyclone.** Les acteurs, notamment de la société civile mais aussi institutionnels comme le Conseil Économique Social et Environnemental, insistent sur la nécessité de s'attaquer aux difficultés structurelles présentes depuis des années à Mayotte qui ne seront pas réglées voire renforcées par des politiques publiques inadaptées et/ou peu ambitieuses.

*« Sur le long terme, le cyclone est venu rajouter du travail, une charge supplémentaire sur des problématiques déjà existantes. Il faut régler ces problématiques. [...] Il faut avant tout une*

<sup>86</sup> « Solidarité Mayotte : Un an après le passage du cyclone Chido, Mayotte est encore en convalescence », *Fondation de France, 9 décembre 2025*.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-urgences/solidarite-mayotte-un-an-apres-le-passage-du-cyclone-chido-mayotte-est-encore-en-convalescence>

*intégration et une meilleure application des solutions fondées sur la nature, et une meilleure coordination entre les services de l'Etat et la société civile qui reste un bon levier d'action et de mobilisation citoyenne. »* - Extrait de l'entretien avec Mayotte Nature Environnement

## 1) Environnement

De nombreuses ONG mettent en avant la nécessité de solutions d'adaptation fondées sur la nature. Les forêts, mangroves, récifs, ont par exemple joué un rôle protecteur pendant le cyclone. Parmi les recommandations :

- **Protéger les milieux naturels restants<sup>87</sup>, notamment vis-à-vis des pressions post-catastrophes** : intensifier la surveillance, interdire les constructions illégales ou les occupations temporaires dans les zones dévastées, sanctionner les dégradations pour éviter l'installation anarchique d'habitats ou de cultures, mettre en place un plan de sauvegarde des espèces menacées et des mesures de conservation ciblées (faune & flore endémiques), afin de garantir la survie des espèces les plus vulnérables, etc.
- **Restaurer les habitats naturels détruits ou dégradés<sup>88</sup>** – par des reboisements participatifs, la régénération des forêts, la replantation d'espèces indigènes, la remise en état des mangroves, zones humides, etc. Les recommandations sont nombreuses :
  - Selon Michel Charpentier, président de l'association Les naturalistes de Mayotte, il est nécessaire de porter un regard attentif sur « *la renaissance des habitats naturels* », en prenant des mesures appropriées pour une reconstruction adaptée aux milieux<sup>89</sup>.
  - Selon Amélie Fauché, de la fédération Nature Mayotte Environnement, reprenant les propos de certains spécialistes, il est nécessaire de venir en aide à ces animaux mais il est important de garder une certaine distance « *par crainte d'une trop grande dépendance de ces animaux à l'humain et par crainte des maladies* ».<sup>90</sup>
  - De manière plus officielle, trois membres du Conseil scientifique du patrimoine naturel de Mayotte ont apporté leur analyse sur la forêt mahoraise<sup>91</sup>. Plutôt que de replanter massivement et de manière indifférenciée dans des zones dévastées, le Conseil scientifique préconise dans des zones peu dégradées de « *favoriser la résilience naturelle des peuplements existants à partir des couverts végétaux qui ont*

<sup>87</sup> « Reconstruire Mayotte, c'est aussi restaurer ses écosystèmes naturels », *Ligue de Protection des Oiseaux*, 15 février 2025.

<https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiques/cp-2025/reconstruire-mayotte-c-est-aussi-restaurer-ses-ecosystemes-naturels>

<sup>88</sup> « Rapport - Forêts en crise, Mayotte après Chido », *Mayotte Nature Environnement*, 16 mai 2025.

[https://reserves-naturelles.org/wp-content/uploads/2025/05/note\\_interonje\\_mayotte.pdf](https://reserves-naturelles.org/wp-content/uploads/2025/05/note_interonje_mayotte.pdf)

<sup>89</sup> AFP. « A Mayotte, “l'impact considérable” du cyclone Chido sur la biodiversité », *La Croix*, 08 février 2025.  
<https://www.la-croix.com/a-mayotte-l-impact-considérable-du-cyclone-chido-sur-la-biodiversité-20250208>

<sup>90</sup> Ibid.

<sup>91</sup> Muller, Serge et Germinal Rouhan. « Comment restaurer les forêts de Mayotte après le cyclone Chido », *Muséum National d'Histoire Naturelle*, 27 février 2025.

<https://www.mnhn.fr/fr/comment-restaurer-les-forets-de-mayotte-point-chaud-mondial-de-biodiversite-apres-le-cyclone-chid>

résisté au cyclone et des graines présentes dans les sols, dont la germination est facilitée par l'ouverture des sous-bois ». Pour des zones davantage dégradées où la mesure précédente ne suffit pas, des mesures de dégagement des arbres ou de plantations d'essences indigènes sont conseillées. De plus, il est important selon le Conseil « de conserver dans les deux réserves naturelles nationales des zones témoins sans intervention active de restauration, afin d'y suivre la dynamique de régénération naturelle de la forêt après un cyclone ». Enfin, il recommande également l'adoption de « plans de sauvetage d'urgence » pour des espèces en danger.

- **Relancer les pépinières locales**<sup>92</sup> afin de produire des plants adaptés, indigènes, pour la restauration écologique, et mobiliser les savoirs locaux.
- **Coordonner les acteurs – experts scientifiques, associations, institutions, collectivités – via une instance dédiée**<sup>93</sup> pour la restauration écologique : cela inclut l'élaboration d'un plan global de restauration, d'un schéma d'aménagement territorial intégrant la biodiversité, et l'implication de la société civile dans la gouvernance.

## 2) Logement adapté

La reconstruction des bâtiments, infrastructures et habitations est lente, et surtout seulement partiellement adaptée aux risques climatiques et environnementaux présents et à venir. Les dérogations temporaires aux normes (accessibilité, normes techniques, etc) soulèvent des inquiétudes quant à la qualité, la durabilité, et la résilience des logements et bâtiments reconstruits.

Trois grands axes sont mis en avant par les acteurs de la société civile pour réduire les vulnérabilités liées au logement inadapté :

- **Protéger les habitations** : en cartographiant les zones à risque et en interdisant les constructions dans ces zones, mais aussi en intégrant l'environnement en tant qu'infrastructure de protection autour des zones habitées.
- **Mieux construire** : par exemple, en développant des normes adaptées au climat, aux ressources et aux matériaux locaux. En juin 2026, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Mayotte a publié un guide destiné aux habitant·es pour « bien (re)construire son logement »<sup>94</sup>. Il s'agit d'un outil intéressant permettant de transmettre des informations essentielles mais qui peuvent être difficiles à mettre en pratique du fait du peu de ressources des personnes, de l'absence de certains matériaux, etc.
- **Assurer un droit inconditionnel au relogement**<sup>95</sup> et mettre en place des mesures sociales assurant l'accès à un logement digne et adapté pour toutes

<sup>92</sup> « Mayotte après Chido : nos propositions pour les forêts », *Humanité et biodiversité*, 03 juin 2025. <https://www.humanite-biodiversite.fr/articles/179854-mayotte-apres-chido-nos-propositions-pour-les-forets>

<sup>93</sup> « Le comité français de l'IUCN appelle à prendre en compte le patrimoine naturel et la biodiversité dans la reconstruction de Mayotte », *IUCN Comité français*, 31 janvier 2025. <https://uicn.fr/le-comite-francais-de-luicn-appelle-a-prendre-en-compte-le-patrimoine-naturel-et-la-biodiversite-dans-la-reconstruction-de-mayotte/>

<sup>94</sup> « Guide des recommandations à la (re)construction », *Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement*, juin 2025. <https://www.mayotte.gouv.fr/contenu/telechargement/29266/264927/file/Guide%20recommandations%20-%20Reconstruction%20Post-Chido%20CAUE%20Mayotte.pdf>

<sup>95</sup> « Mayotte : une loi de refondation sans ambition ni justice sociale », *Fondation pour le logement*, 02 juillet 2025. <https://www.fondationpourlelogement.fr/mayotte-une-loi-de-refondation-sans-ambition-ni-justice-sociale/>

**et tous** : l'objectif est de planifier la fin des habitats informels en évitant les expulsions sèches et de mettre en place des parcours de relogement adaptés. La précarité d'une grande partie des habitants de l'archipel mahorais implique un large programme de construction d'un parc immobilier HLM avec une fluidification des démarches administratives pour y accéder<sup>96</sup>, mais aussi garantir aux populations un accès aux droits fonciers (titres, concessions, bail social) essentiels pour des investissements durables dans le logement, mettre en place des aides ciblées pour les plus précaires afin de réhabiliter les logements / effectuer les travaux nécessaires (ex : renforcement des toitures face au vent), développer un soutien pour rendre les assurances habitation accessibles<sup>97</sup> et mettre en place des micro-assurances catastrophes, etc.

### 3) Accès à l'eau

Les éléments de la loi de refondation concernant l'eau à Mayotte sont bien loin de répondre aux besoins et d'apporter un cadre d'adaptation suffisant dans l'objectif d'assurer le respect du droit à l'eau de l'ensemble des habitants et habitantes de l'archipel. Les réponses post-Chido, au lieu de venir renforcer les actions déjà prévues dans le cadre du Plan Eau Mayotte pris en urgence suite à la crise qui a culminé en 2023<sup>98</sup>, ne s'intéressent qu'à la question de la production de l'eau potable. Or au-delà de la production, l'enjeu est aussi autour de la distribution et de l'accès à de toutes et tous à l'eau potable<sup>99</sup>, et ce alors que près d'un tiers des ménages vivent dans des habitations qui ne sont pas raccordées au réseau d'eau et que l'extrême précarité de nombreuses personnes rend difficile économiquement l'accès à l'eau<sup>100</sup> (achat de bouteille d'eau, coût de l'abonnement, prix du mètre cube d'eau, etc). Globalement, les ONG dénoncent un retour à « *une situation déjà catastrophique avant le cyclone* » - ce qui signifie que la crise de l'eau n'a pas été résolue.

Pour l'association Mayotte a Soif, il est essentiel d'intégrer les habitant·es au service public de l'eau, et d'en pousser la transparence en mettant en place une carte interactive des coupures d'eau. Pour elle, « *la crise de l'eau à Mayotte n'est ni naturelle ni inévitable : elle est humaine, systémique et aggravée par l'inaction* ».

Dans notre rapport collectif de juin 2025, « *Soif de justice : Agir contre les discriminations environnementales d'accès à l'eau potable dans les territoires dits d'Outre-mer* », nous formulions différentes recommandations, organisées autour de quatre grand pistes d'action, au-delà des mesures d'urgence à mettre en place rapidement. Ainsi, ces demandes s'intéressent à :

<sup>96</sup> « Les bailleurs mobilisés pour la reconstruction de Mayotte », *Habitat*, n°1224, 15 janvier 2025.

[https://www.union-habitat.org/sites/default/files/magazines/pdf/2025-01/ush\\_actualites\\_habitat\\_1224\\_2025\\_01\\_15.pdf](https://www.union-habitat.org/sites/default/files/magazines/pdf/2025-01/ush_actualites_habitat_1224_2025_01_15.pdf)

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> Notre Affaire à Tous et Mayotte a soif. « CP / Recours d'urgence pour l'accès à l'eau : Mayotte a soif et l'État regarde ailleurs », *Notre Affaire à Tous*, 16 novembre 2023.

<https://notreaffaireatous.org/cp-recours-durgence-pour-lacces-a-leau-mayotte-a-soif-et-letat-regarde-ailleurs/>

<sup>99</sup> « Loi de programmation pour la refondation de Mayotte », *Coalition Eau*, 29 juillet 2025.

<https://coalition-eau.org/loi-de-programmation-pour-la-refondation-de-mayotte/>

<sup>100</sup> « Accès à l'eau potable à Mayotte. Sources d'approvisionnement et barrières d'accès », *Solidarités International*, 2023.

<https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2025/03/Acces-a-leau-potable-a-Mayotte-sources-dapprovisionnement-et-barrieres-dacces.pdf>

- La reconnaissance de la situation pour ce qu'elle est - une discrimination environnementale territoriale. Cette reconnaissance doit également passer par des mesures d'accès à l'information et d'accès à la justice.
- Un redimensionnement important des crédits alloués par l'État, à la hauteur minimale des besoins précisément évalués pour le rattrapage, avec une obligation de résultat. Ce financement est essentiel pour engager une amélioration réelle des services qui permettra de retisser la confiance des financeurs tiers et des usager·e·s.
- Une responsabilisation des acteurs impliqués, en renforçant le partenariat entre État et collectivités et en accompagnant d'un fort développement de l'ingénierie locale, ainsi qu'une intégration réelle des populations à la construction des politiques publiques.
- Une construction holistique des politiques publiques déployées dans les territoires dits d'Outre-mer, en matière sociale, sanitaire, de logement, d'aménagement, d'adaptation au changement climatique..., autour de ces objectifs de justice environnementale.

#### 4) Accès aux droits sociaux : éducation, santé...

La question des droits sociaux est très peu présente dans la loi de refondation et ce malgré les impacts en chaîne importants constatés suite aux événements climatiques extrêmes. Surtout, les problématiques déjà présentes auparavant comme la difficulté pour les enfants des bidonvilles à s'inscrire à l'école, le manque de personnel soignant, l'éloignement des structures (école, hôpitaux), etc, ne sont pas suffisamment intégrées dans des plans s'attaquant de façon structurelle et ambitieuse à réduire la vulnérabilité et assurer le respect des droits fondamentaux des habitant·e·s. A l'inverse, elles sont aggravées par des mesures dérogatoires sur le territoire mahorais : pas d'Aide Médicale d'Etat (AME), pas de Droit au Logement Opposable (DALO)... ces filets de sécurité ne sont pas présents. Ces difficultés d'accès aux droits sociaux sont particulièrement prégnantes pour les enfants, une partie de la population insuffisamment prise en compte dans les plans et actions selon UNICEF France<sup>101</sup>.

Si certaines évolutions positives sont prévues par le gouvernement comme l'alignement des aides et prestations sociales avec celles de l'Hexagone, cela ne concerne que les personnes d'une part qui y sont éligibles et d'autre part qui parviennent à faire les démarches nécessaires malgré les barrières (langue, écrit, accès au numérique, etc). **Il est essentiel d'intégrer au plus vite une approche via les droits fondamentaux.**

---

<sup>101</sup> Comité français pour l'UNICEF. « Grandir à Mayotte. La situation des droits de l'enfant après Chido », *UNICEF*, novembre 2025.

[https://unicef.hosting.augure.com/Augure\\_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=1A4C8E92-0588-46DA-BB52-445C8B3C2D0A&filename=2025-11-GRANDIR-A-MAYOTTE-WEB-PaP-1.pdf](https://unicef.hosting.augure.com/Augure_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=1A4C8E92-0588-46DA-BB52-445C8B3C2D0A&filename=2025-11-GRANDIR-A-MAYOTTE-WEB-PaP-1.pdf)

## 5) Combattre une problématique transversale : la lutte contre l'immigration plutôt que la garantie d'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux

L'immigration à Mayotte est abordée principalement sous l'angle sécuritaire et de protection des frontières plutôt que comme une question sociale de respect des droits fondamentaux. Les personnes qui sont considérées en situation irrégulière, étrangers et étrangères sans titre de séjour sur le territoire français, sont largement criminalisées. La lutte contre l'immigration est une part importante de la loi de refondation et de la politique actuelle de l'Etat français à Mayotte. Or, cela renforce la précarité et la vulnérabilité des personnes, qui sont alors en première ligne face aux impacts du changement climatique et des événements climatiques extrêmes qui y sont liés.

Cette politique prive une grande partie des habitants et habitantes de Mayotte des quelques évolutions positives apportées par la loi de refondation. Par exemple, les risques d'arrestation à proximité des points d'eau<sup>102</sup> sont toujours présents. L'irrégularité des personnes les forcent également à vivre dans des quartiers informels (« bangas ») qui ne sont pas officiels et donc pas raccordés au réseau d'eau potable. L'accès à certaines distributions est également conditionnée à la fourniture d'un justificatif de domicile, ce qui est impossible pour les personnes vivant dans les bangas et/ou sans-papier.

Pour de nombreuses associations et ONG (Fondation pour le logement des défavorisés, Solidarités International, Coalition Eau, UNICEF France, Médecins du Monde, Santé Sud, Emmaüs Connect, Secours Catholique, Secours Islamqieu de France, Fédération des acteurs de la solidarité Océan Indien)<sup>103</sup>, la politique de lutte contre l'immigration telle qu'elle est menée à Mayotte est incompatible avec une reconstruction juste du territoire. **Elles demandent à la fois un respect des normes internationales comme la fin définitive de l'enfermement des enfants en centre de rétention, mais aussi un accès universel aux services publics avec un accompagnement concret et effectif de toutes les personnes dans l'accès à leurs droits. Sans inconditionnalité des mesures et de l'accès aux droits, pas d'adaptation réussie du territoire.** Une des recommandations prioritaires du CESE dans son avis d'avril 2025<sup>104</sup> va dans le même sens : mettre fin au titre de séjour territorialisé à Mayotte et aligner le droit des étrangers bénéficiant d'un visa sur le droit commun.

## 6) La nécessité d'une reconstruction adaptée et inclusive

Au-delà des politiques, cadres et réglementations locales, les outils nationaux qui permettraient d'organiser l'adaptation de la France et de Mayotte au changement climatique ne sont ni suffisamment ambitieux, ni suffisamment inclusif. Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ne répond pas aux enjeux des

---

<sup>102</sup> « Accès à l'eau potable à Mayotte. Sources d'approvisionnement et barrières d'accès », *Solidarités International*, mars 2023.

<https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2025/03/Access-a-leau-potable-a-Mayotte-sources-dapprovisionnement-et-barrieres-dacces-2023-2024.pdf>

<sup>103</sup> « Mayotte : une loi de refondation sans ambition ni justice sociale », *UNICEF*, 2 juillet 2025.

<https://www.unicef.fr/article/mayotte-une-loi-de-refondation-sans-ambition-ni-justice-sociale/>

<sup>104</sup> Hafidou, Nadine, Le Corre, Alain et Leung, Éric. « Avis - Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte », *CESE*, 16 avril 2025. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025\\_09\\_programmation\\_Mayotte.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_09_programmation_Mayotte.pdf)

territoires ultra-marins, ni n'inclut les problématiques d'inégalité d'exposition et de vulnérabilités aux risques climatiques et environnementaux. Un recours porté par des sinistré.es<sup>105</sup> est d'ailleurs en cours, demandant des mesures immédiates et adaptées aux réalités des territoires touchés.

A cela s'ajoute le calendrier proposé par le gouvernement qui, sur de nombreuses thématiques, est beaucoup trop large. C'est par exemple le cas concernant l'alignement des prestations sociales à Mayotte sur le droit commun prévu à horizon 2036 quand le CESE préconise un calendrier resserré avec alignement pour 2027<sup>106</sup>.

Rédigé par  
Erwan Barbier,  
Chloé Lailler,  
Emma Feyeux,  
Justine Berteaup,  
Anne-Victoire Liszak-Rueda,  
*bénévoles de Notre Affaire à Tous.*

---

<sup>105</sup> « Action des sinistré.es. Pourquoi cette affaire ? », *L'Affaire du siècle*.

<https://laffairedusiecle.net/action-des-sinistre%C2%B7es/pourquoi-cette-affaire/>

<sup>106</sup> Hafidou, Nadine, Le Corre, Alain et Leung, Éric. « Avis - Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte », CESE, 16 avril 2025. [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025\\_09\\_programmation\\_Mayotte.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_09_programmation_Mayotte.pdf)